



Études et Résultats

N° 570 • avril 2007

Entre maison, enfant(s) et travail : les diverses formes d'arrangement dans les couples

Cette étude, réalisée à partir de l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI), traite des modes de répartition des tâches domestiques et parentales au sein des couples avec enfant(s). Dans plus d'un cas sur deux, les tâches sont principalement assumées par les femmes, avec ou sans mobilisation de services extérieurs. Mais d'autres configurations, moins fréquentes, peuvent être mises en évidence : elles se caractérisent par un partage plus équilibré entre les conjoints ou par une implication importante de l'homme, qui dans certains cas relaie totalement sa compagne.

La répartition des tâches n'est pas sans rapport avec l'investissement professionnel de chacun. Ainsi, lorsque l'un des deux conjoints est au foyer, il assume totalement les charges domestiques et familiales. En revanche, lorsque les deux membres du couple travaillent, qu'ils appartiennent aux mêmes catégories socioprofessionnelles et qu'ils ont des revenus identiques, la répartition est plus équilibrée.

Enfin, si les mères qui font tout ou presque se déclarent les moins satisfaites, c'est également le cas des pères n'assumant aucune tâche relative aux enfants. Les conjoints les plus satisfaits sont ceux qui partagent les tâches.

Denise BAUER

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités

DANS un contexte de participation accrue des femmes au marché du travail et de volonté plus fréquente des pères d'accueillir leurs enfants¹ et de participer à leur éducation, le partage des tâches domestiques et parentales constitue un enjeu de la conciliation entre vie professionnelle et familiale, mais se rééquilibre-t-il ? Plusieurs enquêtes ont permis de mettre en évidence des différences d'implication entre père et mère à la maison : enquête Emploi du temps (1999), Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, enquête Congés autour de la naissance (2004), etc. L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI), réalisée par l'Institut national d'études démographiques (INED) en 2005, aborde également la question de l'organisation des tâches domestiques et parentales au sein des ménages (encadré 1). En outre, elle apporte des éléments sur le fonctionnement de l'ensemble de la famille (aide de l'entourage, recours

à des services ménagers, etc.) et sur la satisfaction ressentie par les membres du couple quant aux modalités d'organisation adoptées.

À partir de cette enquête, la DREES a travaillé sur un échantillon représentatif de 2 676 individus vivant en couple et comptant au moins un enfant âgé de moins de 14 ans. Dans cette étude, sept modes d'organisation domestique et parentale ont été dégagés selon le degré et la nature de l'implication de chacun des parents à la maison. Une analyse toutes choses égales par ailleurs a ensuite permis de confronter ces différentes configurations à l'investissement professionnel de chacun des membres du couple.

Les tâches domestiques restent le quasi-monopole des mères, les pères s'impliquant plus dans les tâches parentales

Pour la majorité des individus enquêtés², les mères ont une quasi-exclusivité pour ce qui concerne la prise en charge des enfants malades, l'habillement et les devoirs (gra-

1. On estime à deux tiers la proportion de pères ayant recours au congé de paternité.

2. Dans un ménage donné, une seule personne a répondu : il s'agit soit du père, soit de la mère.

■ ENCADRÉ 1

L'enquête GGS-ERFI

Un projet international d'enquêtes comparatives a été lancé à l'initiative de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe : le Generations and Gender Programme (GGP). Il s'agit de comprendre les récentes évolutions démographiques, particulièrement la baisse de la fécondité en Europe, et les variations entre les différents pays européens : s'expliquent-elles par des contextes économiques ou sociaux divers ? Par des différences de politiques familiales ? Résultent-elles de rapports sociaux et de genre ? Les enquêtes Generations and Gender Survey (GGS) menées dans chacun des pays participants ont été réalisées auprès d'au moins 10 000 hommes et femmes âgés de 18 à 79 ans.

En France, l'enquête GGS - Étude des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) a été adaptée et réalisée par l'Institut national d'études démographiques (INED) avec l'INSEE à l'automne 2005, auprès de 10 079 individus sur l'ensemble du territoire métropolitain.

L'exploitation par la DREES de cette enquête est ici centrée sur les individus qui vivent dans des ménages comptant au moins un enfant de moins de 14 ans, soit 2 676 individus. Ces couples peuvent également avoir des enfants qui n'habitent pas chez eux ou qui habitent chez eux mais sont âgés de 14 ans et plus.

Caractéristiques de la population étudiée

Parmi les individus enquêtés, on compte autant d'hommes ou de femmes. Dans un ménage donné, une seule personne a répondu (soit le père, soit la mère). 60 % appartiennent à des couples formés de deux personnes ayant entre 30 et 45 ans. Dans 63 % des couples, les deux membres sont actifs (en emploi ou au chômage), la mère étant inactive dans le reste des couples. Dans près de la moitié des ménages, il y a un seul enfant de moins de 14 ans et moins de 15 % en comptent au moins trois. Un tiers des ménages comportent au moins un enfant de moins de 3 ans. Enfin, le niveau de formation des parents est lié à leur génération : dans 45 % au moins des ménages où ils vivent, l'un des deux ou les deux ont un niveau de diplôme égal ou supérieur à bac + 2.

phique 1). La répartition est moins inégale quand il s'agit d'emmener ou d'aller chercher les enfants ou de les mettre au lit. Concernant la participation aux activités de loisirs, le partage semble de règle entre père et mère dans les deux tiers des cas. 21 % des pères se chargent seuls et le plus souvent d'au moins une tâche (plutôt les loisirs ou les déplacements), mais il est peu fréquent (moins de 9%) qu'ils aient l'exclusivité d'au moins deux tâches.

Quant à la distribution des tâches ménagères, elle témoigne encore d'une forte spécialisation des genres. Dans la majorité des cas, c'est la femme qui assure toujours ou le plus souvent le repassage du linge, la pré-

paration quotidienne des repas, le passage de l'aspirateur et les courses (graphique 2). La répartition est moins systématiquement déséquilibrée pour la vaisselle, les comptes ou la gestion de la vie sociale. En revanche, l'homme assure seul le bricolage dans plus des trois quarts des ménages.

On note peu de différence dans les ménages comportant un enfant de moins de 3 ans, si ce n'est qu'il est alors un peu plus fréquent que le père s'occupe autant que la mère des courses, du ménage et même du repassage. Si la mère n'a pas d'activité professionnelle, quatre tâches lui reviennent systématiquement : la préparation des repas, la vaisselle, le repassage et le ménage.

Par ailleurs, 5 % des ménages sont aidés par un membre de leur famille, en général la mère ou la belle-mère pour les tâches domestiques et familiales, et 10 % recourent à une aide payante (encadré 3).

Une typologie des différents modes d'organisation

Au-delà du constat généralement fait d'une inégalité d'implication domestique entre homme et femme, nous avons cherché à vérifier l'existence d'autres modes d'organisation. Pour ce faire, une analyse de données en composantes multiples a été réalisée à partir de huit variables permettant de mesurer l'implication domestique et parentale de chacun des deux conjoints : quatre variables touchent aux tâches de la maison (préparation des repas, passage de l'aspirateur, bricolage et règlement des factures) et quatre autres concernent la prise en charge des enfants (s'occuper d'eux quand ils sont malades, jouer avec eux, gérer leurs déplacements et leur habillement)³. À l'issue de cette analyse, sept catégories de ménages peuvent être distinguées. Elles reflètent des distributions de tâches domestiques et parentales différenciées (encadré 2 et tableau 1). Dans plus de la moitié des cas (57%), la mère garde un rôle exclusif ou essentiel. Cependant, on observe également des configurations plus égalitaires au sein des couples (30%), ainsi que des configurations où l'homme semble assumer une part essentielle de la charge domestique et éducative (13% des ménages).

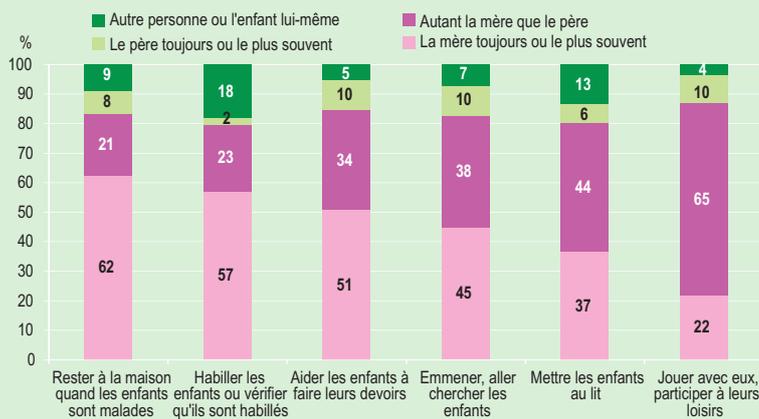
Pour de nombreuses femmes, une forte implication domestique va de pair avec un moindre investissement professionnel ; cette interdépendance entre la vie professionnelle et la vie familiale est *a priori* moins marquée pour les hommes. Pour tester cette hypothèse, nous avons voulu observer les liens⁴ existant entre l'implication domestique et l'implication professionnelle de l'homme et de la femme au sein des couples avec enfant(s). Nous avons donc examiné la probabilité de s'inscrire dans l'une ou l'autre catégorie organisationnelle selon les caractéristiques des situations professionnelles de l'homme et de la femme : l'occupation d'un emploi

3. Toutes les variables présentes dans l'enquête (six variables pour qualifier les activités parentales et huit pour les tâches domestiques) n'ont pas été retenues pour l'analyse. En effet, certaines tâches présentent des schémas de répartition très proches de celui d'une autre tâche déjà prise en compte. D'autres ont été conservées parce que très spécifiques.

4. L'enquête permet de décrire la situation de fait des personnes, tant du point de vue de l'activité professionnelle que de l'organisation domestique et parentale. Les liens entre les deux doivent être interprétés comme des corrélations et non pas de façon causale.

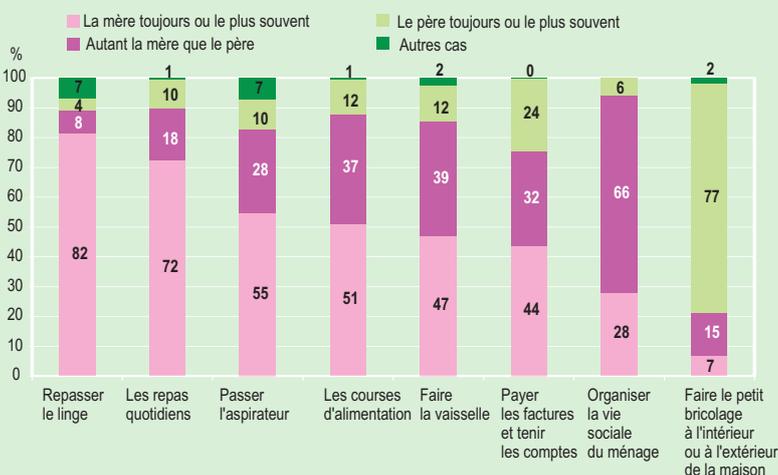
GRAPHIQUE 1

Concernant le(s) enfant(s), qui se charge de... ?



GRAPHIQUE 2

À la maison, qui se charge de... ?



Champ • Personnes vivant en couple et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans.
Sources • Enquête GGS-ERFI.

pour l'homme et pour la femme, le statut professionnel de l'homme, l'écart de revenus entre les conjoints, la comparaison des temps de travail et des temps de trajet (domicile - lieu de travail) entre père et mère. L'effet propre de chaque variable a été testé toutes choses égales par ailleurs⁵.

5. Le fait que le répondant soit un homme ou une femme et/ou qu'il ou elle ait répondu à l'enquête seul(e) ou en présence d'une tierce personne a été pris en compte et contrôlé dans le cadre de ces analyses « toutes choses égales par ailleurs » afin de se garantir d'éventuels effets déclaratifs.

La répartition des tâches domestiques et parentales est très déséquilibrée quand seul l'un des conjoints travaille

L'enquête n'apporte pas d'éléments sur les circonstances qui ont conduit l'un des conjoints à ne pas exercer ou à arrêter une activité professionnelle. Elle permet en revanche

d'observer comment les ménages s'organisent dans ce cas. La répartition des tâches est plus fréquemment très déséquilibrée quand l'un des deux membres du couple est le seul apporteur de ressources, l'autre se consacrant alors logiquement aux tâches domestiques ou parentales.

Toutes choses égales par ailleurs, le fait d'appartenir à un couple où l'homme travaille et la femme est au foyer multiplie par trois la probabilité de faire partie d'une configuration où la quasi-totalité des tâches domestiques incombe à la mère (catégorie 1). Cela accroît également celle d'appartenir à la catégorie où la mère reste la principale exécutante (catégo-

rie 2). Symétriquement, quand seule la femme occupe un emploi, la probabilité de faire partie de la catégorie où le père assume totalement certaines tâches (catégorie 6) est multipliée par dix.

Les pères indépendants participent moins aux tâches de la maison et les salariés du secteur public davantage

Le statut d'activité constitue un deuxième élément discriminant : quand le père est actif occupé, le fait d'être indépendant est peu favorable à une participation significative aux tâches de la maison. Pour les hommes, être à son compte semble relativement incompa-

ENCADRÉ 2

Sept modes d'organisation domestique et parentale

Catégorie 1 (19 %) : Les mères font tout ou presque

Dans ces couples, l'investissement de la mère est dominant dans la quasi-totalité des tâches, même le bricolage. C'est aussi elle qui prend plus souvent les décisions pour les achats quotidiens (72 % contre 51 %), l'éducation des enfants, la vie sociale et les loisirs.

Dans ce groupe, se trouvent plus de femmes inactives et d'hommes actifs occupés. Ces ménages comptent généralement 2 enfants ou plus. Les femmes ne sont globalement pas satisfaites de cette répartition des tâches : elles ont plus souvent attribué une note de satisfaction basse ou moyenne (33 % contre 22 % en moyenne).

Catégorie 2 (28 %) : Les mères conservent un rôle essentiel

C'est la catégorie de taille la plus importante. Elle présente moins de traits distinctifs que les autres. On y trouve plus de mères qui assument le plus souvent les tâches domestiques et relatives aux enfants, mais de manière moins exclusive que dans la catégorie précédente.

Il y a plus souvent un enfant de moins de 3 ans. Cette catégorie compte plus de parents d'âge moyen et moins de parents âgés. On y trouve près de deux fois plus de couples associant employé et ouvrier, que de couples de cadre supérieur/profession intermédiaire ou d'indépendants. Il s'agit deux fois moins qu'en moyenne de ménages disposant de revenus supérieurs ou égaux à 3 000 euros par mois.

Catégorie 3 (16 %) : Les couples partagent toutes les tâches

Dans la majorité des cas, les tâches ménagères comme les tâches touchant aux enfants sont partagées au sein du couple, ainsi que les décisions pour les achats (au quotidien ou à caractère exceptionnel). Seules les tâches les plus spécialisées restent clairement affectées à l'un ou l'autre sexe : les femmes ont le monopole du linge et les hommes du bricolage. Cette configuration est celle qui recueille le plus de satisfaction, que ce soit l'homme ou la femme qui réponde. Ces couples sont plutôt situés dans le bas de l'échelle des revenus et l'homme est peu diplômé.

Catégorie 4 (15 %) : Les couples partagent seulement les tâches parentales

Quand les enfants sont malades, pour leurs trajets ou les activités de loisirs, comme pour les décisions les concernant, il y a dans cette catégorie beaucoup plus de partage. Du côté domestique, la répartition se rapproche de la moyenne. Il s'agit plutôt de couples aisés, qui bénéficient de revenus supérieurs aux autres ménages et une partie d'entre eux recourent à l'achat de services pour le ménage ou pour le linge. Plus fréquemment diplômés, les femmes et les hommes de ces couples appartiennent aussi plus souvent à des catégories socioprofessionnelles du haut de l'échelle sociale.

Catégorie 5 (7 %) : Les pères participent globalement plus qu'en moyenne

Pour s'occuper du ou des enfant(s) quand ils sont malades, les transporter, mais aussi pour faire les courses, les repas ou la vaisselle, les pères se mobilisent plus souvent que les autres pères. La gestion des factures et le passage de l'aspirateur sont des tâches qu'ils partagent volontiers.

Par rapport à l'ensemble de la population étudiée, cette catégorie comporte davantage de ménages avec un seul enfant ayant plus souvent moins de 3 ans. Les plus jeunes couples sont également plus nombreux et leurs membres appartiennent plus souvent à des catégories socioprofessionnelles (CSP) proches (30 % de couples de cadre/profession intermédiaire ou d'indépendants et 29 % de couples d'ouvriers/employés).

Catégorie 6 (6 %) : Les pères assument seuls certaines tâches

Pour les déplacements des enfants, mais également pour s'occuper d'eux quand ils sont malades, jouer avec eux ou même passer l'aspirateur, le père est ici en première ligne.

Il s'agit davantage de personnes vivant dans des ménages comptant en moyenne deux enfants. La mère y est active occupée dans la quasi-totalité des cas, alors qu'on trouve moins de pères occupant effectivement un emploi. Les mères y sont aussi plus souvent diplômées du supérieur. C'est la seule catégorie de la typologie où l'on trouve plus de couples avec une femme de CSP cadre ou profession intermédiaire et un homme d'une autre CSP (indépendant, employé ou ouvrier).

Catégorie 7 (10 %) : Ni l'un ni l'autre

Dans ces ménages, la répartition des tâches se distingue peu de celle observée pour l'ensemble des personnes interrogées, sauf sur le plan du recours à des services ménagers : dans 21 % des cas, c'est une autre personne qui passe l'aspirateur (7 % en moyenne). Autre trait distinctif, les enfants vivant à la maison se débrouillent plus par eux-mêmes pour ce qui concerne leur habillement, les déplacements, etc.

Ces personnes vivent dans des ménages où les enfants sont grands, certains étant même déjà partis de la maison. Il y a fréquemment un seul enfant de moins de 14 ans, plus âgé que la moyenne donc ayant moins besoin qu'on s'occupe de lui. La majorité des parents ont tous deux 40 ans ou plus et travaillent. 18 % recourent à des services payants pour le ménage ou pour le linge (contre 10 % en moyenne).

tible avec une participation aux tâches domestiques et parentales significative (catégorie 5) ou simplement équivalente à celle de sa compagne (catégorie 3). À l'inverse, on trouve davantage d'indépendants dans les ménages où les hommes participent peu (catégories 1 et 7).

Par ailleurs, les pères salariés du secteur public sont plutôt moins présents dans la catégorie où la mère fait tout ou presque (catégorie 1), alors qu'ils sont sur-représentés dans celle où ils s'impliquent davantage dans la vie domestique (catégorie 5). Le fait d'être salarié dans l'administration publique semble donc plus compatible avec une certaine participation à la maison, sans

qu'il soit possible de l'expliquer totalement par un effet du temps de travail ou de la régularité des horaires.

Lorsque les deux conjoints travaillent et qu'ils appartiennent tous les deux aux catégories socioprofessionnelles « cadres supérieurs » ou « professions intermédiaires », l'homme participe davantage à la maison. Ces couples ont une plus forte probabilité d'appartenir à la catégorie où les pères assument seuls certaines tâches (catégorie 6) ou à celle des couples qui partagent seulement les tâches éducatives (catégorie 4). À l'opposé, la probabilité de se retrouver dans des catégories où le père participe peu (catégories 2 et 7) est moindre.

Les tâches domestiques et parentales sont plus souvent partagées quand les deux parents travaillent et ont des revenus équivalents

L'implication des deux membres du couple dans les tâches de la maison apparaît liée à l'écart entre les revenus de l'homme et de la femme.

Il a été considéré que l'un des deux membres du couple gagnait plus que l'autre, quand ses revenus professionnels déclarés étaient supérieurs ou égal d'au moins 500 euros mensuels à ceux de son conjoint⁶.

Toutes choses égales par ailleurs, le partage des tâches domestiques est plus fréquent quand les deux

6. Dans le cas où les deux parents travaillent, le répondant était interrogé sur le montant des revenus professionnels mensuels nets (montant exact ou fourchette) de chacun. Dans 40 % des cas, l'écart des revenus professionnels n'a pu être calculé car l'un des deux au moins ne travaillait pas, ou les montants des revenus nets n'étaient pas précisés; dans 23 % des cas, les deux parents ont des revenus professionnels sensiblement équivalents; l'homme gagne plus dans 32 % des cas et la femme dans 6 % des cas.

■ TABLEAU 1

Caractéristiques des diverses catégories dégagées par la typologie

CATÉGORIES		1	2	3	4	5	6	7	Ensemble
Variables de l'analyse	Répartition en %	19	28	16	14	7	6	10	100
	Proportion de ménages où le plus souvent ou toujours :								
	La mère s'occupe des repas	94	90	41	69	45	49	75	73
	Les repas sont faits chacun son tour	3	8	57	9	23	20	17	18
	La mère passe l'aspirateur	86	71	19	42	42	32	48	55
	Une autre personne que les parents passe l'aspirateur	6	2	2	19	2	3	21	7
	Le bricolage est fait chacun son tour	23	3	37	10	4	10	11	14
	Les factures sont traitées chacun son tour	21	25	51	18	79	23	36	32
	Le père reste à la maison quand les enfants sont malades	1	1	2	1	48	51	3	8
	Le père reste à la maison quand les enfants sont malades aussi souvent que la mère	3	4	40	65	14	17	11	20
	Le père joue avec les enfants aussi souvent que la mère	20	85	85	82	72	45	41	65
	Le père joue avec les enfants	2	11	5	8	8	47	6	9
La mère emmène les enfants à l'école, la crèche...	77	66	20	19	15	4	15	42	
Le père emmène les enfants aussi souvent que la mère	12	26	70	69	36	13	10	35	
Variables descriptives	Proportion de ménages où :								
	Il y a un (des) enfant(s) de moins de 3 ans	29	37	33	31	42	31	12	32
	Il y a un seul enfant	38	41	50	49	57	40	77	48
	La mère est active occupée	47	61	77	74	85	94	73	68
	La mère est inactive	31	21	12	13	9	2	19	18
	Le père est actif occupé	96	95	88	88	85	77	85	90
	Les parents sont de même groupe de CSP : cadres sup. et/ou de prof. intermédiaire ; indépendants	21	16	23	37	30	28	16	21
	La mère est ouvrière/employée, le père d'une autre CSP	6	18	13	12	16	16	18	15
	La mère est cadre sup./prof. intern. le père d'une autre CSP	15	12	14	10	12	19	13	11
	La mère a un niveau de formation supérieur au bac	31	35	31	47	42	45	32	36
	Le père a un niveau de formation supérieur au bac	30	26	22	44	40	34	30	31
	Le ménage paie quelqu'un régulièrement pour s'occuper de la maison	12	6	6	19	5	13	18	10
Le père a moins de 35 ans	26	32	31	28	45	30	15	29	
Le père a 45 ans ou plus	24	16	17	25	17	23	38	22	

Lecture • Dans les ménages de la catégorie « Les mères font tout ou presque » (1), 94 % des mères se chargent toujours ou le plus souvent de la préparation des repas, alors que dans la catégorie des ménages « Les couples partagent toutes les tâches » (3), 41 % des mères s'en chargent toujours ou le plus souvent.

Champ • Personnes vivant en couple et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans.

Sources • Enquête GGS-ERFI.

ENCADRÉ 3

L'aide de l'entourage et le recours aux services ménagers

Pour les tâches domestiques, 5% des ménages déclarent bénéficier d'une aide de l'entourage : elle est essentiellement féminine et c'est la mère ou la belle-mère dans trois cas sur quatre. Ce recours dépend de la proximité de l'aidant, puisque, toutes choses égales par ailleurs, l'aide¹ est près de deux fois plus fréquente quand la mère habite à au plus 5 minutes de la maison (par référence à la situation où elle habite à au moins une demi-heure de trajet). En outre, les individus vivant dans des couples d'indépendants (agriculteurs, artisans ou commerçants) profitent près de trois fois plus souvent d'une aide de ce type que les couples d'ouvriers ou d'employés. En revanche, le nombre d'enfants dans le ménage ou leur jeune âge sont sans effet sur la probabilité de bénéficier d'une aide informelle pour les tâches domestiques.

Enfin, 10% des personnes interrogées déclarent que leur ménage « paye quelqu'un régulièrement pour s'occuper de la maison ». Pour caractériser les utilisateurs de ce type de services tout en se garantissant des effets liés à d'éventuelles corrélations entre les caractéristiques de ces personnes², ce recours a été examiné dans le cadre d'une analyse toutes choses égales par ailleurs. Les plus aisés et les plus diplômés sont proportionnellement les plus nombreux à payer des services ménagers : pour les ménages ayant les revenus les plus élevés, la probabilité d'y recourir est multipliée par six par rapport aux ménages de revenu intermédiaire (tableau) ; quand les deux parents ont un niveau de diplôme supérieur ou égal à bac + 2, la probabilité est multipliée par onze, comparée à celle des parents qui ont un diplôme de type BEP (brevet d'études primaires) ou CAP (certificat d'aptitude professionnelle).

S'il est très rare d'avoir une femme de ménage quand on a moins de 30 ans, c'est en revanche nettement plus probable quand les parents ont 40 ans ou plus. Le fait que la mère de famille soit inactive exclut le plus généralement le recours à des services ménagers. En dernier lieu, quand la famille compte au moins 5 personnes (un couple et trois enfants, quel que soit l'âge de ces derniers), la probabilité de recourir à des services ménagers payants est trois fois plus élevée.

1. Seul l'effet de la proximité de la mère a été étudié. L'information sur la distance du domicile de la belle-mère n'étant pas recueillie dans l'enquête, son effet n'a pu être vérifié.

2. Celles qui ont les meilleurs revenus sont aussi les plus diplômées et/ou les plus avancées dans leur carrière, donc les plus âgées, etc.

Probabilité d'acheter des services ménagers

Variables explicatives	Rapport de probabilité	
Activité professionnelle des parents		* L'individu de référence appartient à un ménage où les deux membres du couple travaillent, où ils ont tous deux de 30 à 39 ans, qui compte 3 personnes, où les deux parents ont au mieux un diplôme de type BEP, CAP, où le revenu par unité de consommation se situe entre 835 et 1 235 euros par mois.
Les deux parents travaillent effectivement	Réf.*	
L'homme travaille, pas la femme	0,6	
La femme travaille, pas l'homme	ns	
Aucun des deux ne travaille	ns	
Âge des parents		** L'unité de consommation varie selon le nombre d'enfants et d'adultes qui composent le ménage, ainsi qu'en fonction de l'âge des enfants. C'est l'échelle d'équivalence de l'INSEE qui est ici utilisée : on compte une unité pour le premier adulte, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.
L'un des deux a moins de 30 ans	0,4	
Les deux ont entre 30 et 39 ans	Réf.	
Les deux ont 40 ans ou plus	3,1	
Autres cas	2,2	
Nombre de personnes dans le ménage		
3 personnes	Réf.	
4 personnes	ns	
5 personnes	2,8	
6 personnes ou plus	3,1	
Diplômes des parents		
Ils ont tous les deux un diplôme de niveau supérieur ou égal à bac + 2	11,0	
L'un des deux a un diplôme de niveau supérieur ou égal à bac + 2, mais pas les deux	3,0	
Les deux ont un diplôme de niveau bac, ou l'un des deux a un bac et l'autre un diplôme de niveau inférieur	2,8	
Les deux ont un diplôme de niveau CAP, BEP, ou l'un des deux a un CAP-BEP et l'autre un diplôme de niveau inférieur	Réf.	
Ni l'un ni l'autre n'a de diplôme supérieur au brevet des collèges, BEPC, brevet élémentaire	ns	
Revenu mensuel par unité de consommation** dans le ménage :		
Inférieur à 835 euros	ns	
De 835 à moins de 1 215 euros	Réf.	
De 1 215 à 1 740 euros	ns	
Supérieur à 1 740 euros	6,6	

Lecture • Quand les deux parents ont quarante ans au moins, cela multiplie par 3,1 la probabilité dans le ménage d'acheter des services ménagers.
Champ • Personnes vivant en couple et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans.
Sources • Enquête GGS-ERFI.

membres du couple gagnent environ autant (catégorie 3) et il l'est moins quand ce n'est pas le cas (catégorie 1). Par ailleurs, la configuration où le père assume seul certaines tâches à la maison (catégorie 6) est plus fréquemment associée à un écart de salaire en faveur de la mère.

Les parents s'impliquent différemment selon leur temps de travail et la durée de leur trajet entre le domicile et le lieu de travail

Certains types d'organisation de la vie domestique sont très liés aux modalités de l'activité professionnelle. Ces dernières sont ici approchées par des indicateurs comme le temps de travail, le temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail et les facilités de conciliation entre activité professionnelle et vie familiale accordées par les employeurs (encadré 4). Le temps partiel est davantage le fait des femmes : il concerne plus du tiers des femmes déclarant travailler, contre moins de 5 % des hommes actifs occupés. Lorsque les femmes sont à temps partiel, elles déclarent près de huit fois sur dix que c'est pour faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

À l'opposé, un homme actif occupé sur trois déclare un temps de travail hebdomadaire (hors temps de trajet) supérieur ou égal à 45 heures.

Le choix du temps partiel féminin va plus souvent de pair avec certaines configurations d'organisation. Quand

les pères travaillent au moins 45 heures par semaine, la probabilité est plus forte que les mères assument toutes ou presque toutes les tâches de la maison (catégorie 1) ou jouent un rôle essentiel dans leur accomplissement (catégorie 2).

À l'opposé, lorsque les mères travaillent à temps plein, il est plus fréquent que le père assume un certain nombre de tâches, soit partiellement (catégorie 5), soit totalement (catégorie 6). Logiquement, on trouve également davantage d'hommes déclarant de faibles horaires dans ces catégories. Les femmes travaillent également moins à temps partiel lorsqu'elles recourent à des services ménagers payants (catégorie 7). Enfin, pour les couples dans lesquels les hommes déclarent des horaires moyens (35 à 44 heures), le partage des tâches est plus équilibré entre hommes et femmes (catégorie 3).

L'organisation domestique et familiale est également liée aux durées respectives de trajet entre domicile et lieu de travail de chacun. Les femmes actives dont le temps de trajet est supérieur à celui de leur conjoint ont une probabilité accrue d'appartenir aux catégories dans lesquelles le père participe plus ou beaucoup plus qu'en moyenne (catégories 5 et 6). Quand elles ont des temps de trajet inférieurs à ceux de leurs compagnons, elles prennent plus fréquemment en charge la plupart des tâches de la maison (catégories 1 et 2).

Les moins satisfaits sont ceux pour lesquels la répartition des tâches domestiques et parentales est la plus inégalitaire

Interrogés au sujet de leur satisfaction quant à la répartition des tâches domestiques et parentales, les uns et des autres portent des appréciations entre lesquelles existent des différences non négligeables⁷ (tableau 2).

Les hommes interrogés se déclarent en moyenne plus satisfaits que les femmes, sauf quand ils assurent la part la plus importante des tâches relatives aux enfants (catégorie 5). Symétriquement, les mères qui font tout ou presque (catégorie 1) se caractérisent par les taux de satisfaction les plus bas. Les pères vivant dans des configurations où ils sont très peu mobilisés (catégories 1 et 2) ne sont pas les plus satisfaits : il est frappant de constater, par exemple, que les hommes les moins contents de la répartition des tâches relatives aux enfants sont ceux qui n'en assument pratiquement aucune. Les degrés de satisfaction les plus élevés sont exprimés par ceux qui partagent le mieux la charge au sein du couple (catégories 3 et 4) : hommes et femmes présentent alors des scores proches, plutôt supérieurs à la moyenne.

Les difficultés exprimées pour concilier vies professionnelle et familiale

Globalement, les hommes et les femmes qui exercent une activité

7. Qu'il s'agisse des tâches domestiques ou des tâches relatives aux enfants, une note de satisfaction concernant la répartition des tâches décrite était demandée : « Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de la répartition de ces tâches entre vous et votre conjoint ? Donner une note de 0 à 10 ». Les opinions recueillies ne concernent donc que le répondant : soit le père, soit la mère.

ENCADRÉ 4

Employeurs « childrenfriendly » : un impact difficile à interpréter

Dans l'enquête GGS-ERFI, lorsque le père ou la mère est salarié, deux questions permettent de repérer si leur employeur accorde des facilités de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale : le fait qu'il « autorise des aménagements d'horaires pour convenances personnelles, par exemple en fonction de l'emploi du temps des enfants » et le fait qu'il permette de faire « bénéficier de façon gratuite ou subventionnée d'un moyen de garde d'enfants ou d'une crèche ». La question est également posée à celui qui répond pour ce qui concerne son conjoint.

Il semble que les femmes salariées bénéficient davantage que les hommes salariés de ces possibilités : 50 % des femmes salariées déclarent être autorisées à aménager leurs horaires, contre 43 % des hommes salariés ; 6 % des femmes disent bénéficier d'un moyen de garde d'enfants grâce à son employeur, contre 4 % des hommes. Une partie de la différence peut s'expliquer par la meilleure information des femmes en la matière. Mais on constate également que les services pour garder les enfants sont plus développés sur les lieux de travail où les femmes sont les plus nombreuses : 10 % des femmes salariées exerçant leur activité dans des entreprises où le personnel est principalement féminin peuvent en profiter, contre 3 % dans les lieux majoritairement masculins ou 5 % quand le sex-ratio est équilibré. Les employeurs publics sont ceux qui permettent le plus à leurs salariées de bénéficier de ce type de services (14 %). Les franciliennes peuvent également en profiter plus fréquemment (10 %).

On note peu d'interactions entre les facilités offertes sur le lieu de travail des femmes et l'inscription dans l'une ou l'autre configuration d'organisation domestique. En revanche, les pères déclarant pouvoir bénéficier conjointement des services d'une crèche et d'aménagements horaires sont plus nombreux parmi ceux qui participent beaucoup à la maison (catégorie 6). On trouve aussi davantage de pères bénéficiant de l'un ou l'autre « avantage » parmi les pères aisés et diplômés qui partagent les tâches concernant les enfants (catégorie 4).

professionnelle expriment le même degré de difficulté de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle : 42 % à 43 % déclarent avoir eu à plusieurs reprises des problèmes en raison de leur travail (ils sont rentrés « trop fatigués pour s'occuper des tâches domestiques » ou ont « eu du mal à assumer leurs responsabilités familiales car ils ont passé beaucoup de temps au travail ») ; ils sont moins nombreux (10 % à 12 %) à déclarer avoir plusieurs fois ressenti des difficultés au travail en raison de ce qu'ils font à la maison (parce qu'ils sont arrivés « trop fatigués au travail » ou parce qu'ils ont « du mal à se concentrer sur leur travail à cause de leurs responsabilités familiales »).

Pour la plupart des femmes, le ressenti des difficultés de conciliation dépend peu du mode d'organisation domestique : on peut faire l'hypothèse qu'elles ont déjà opéré les ajustements nécessaires pour rendre compatibles charges domestique et professionnelle ; elles expriment aussi peut-être moins aisément leurs soucis en la matière. La seule exception est constituée par les femmes qui ont le plus délégué de tâches à leur conjoint (catégorie 6) : leur implication professionnelle les rend moins disponibles à la maison.

Les réponses des hommes concernant leurs difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle diffèrent plus fortement selon le mode d'organisation domestique ou familiale (graphiques 3 et 4). Ainsi, la majorité des pères vivant dans des ménages où la mère s'occupe de tout ou presque à la maison (catégorie 1) ont déclaré « avoir eu du mal à assumer leurs responsabilités familiales car ils ont passé beaucoup de temps au travail ». Les pères qui participent plus que la moyenne aux tâches domestiques (catégorie 5) se déclarent peu concernés par ce type de problèmes. Logiquement, une proportion significative de ces derniers sont déjà arrivés « trop fatigués au travail à cause de tout ce qu'ils ont fait à la maison ».

■ TABLEAU 2

Notes moyennes de satisfaction

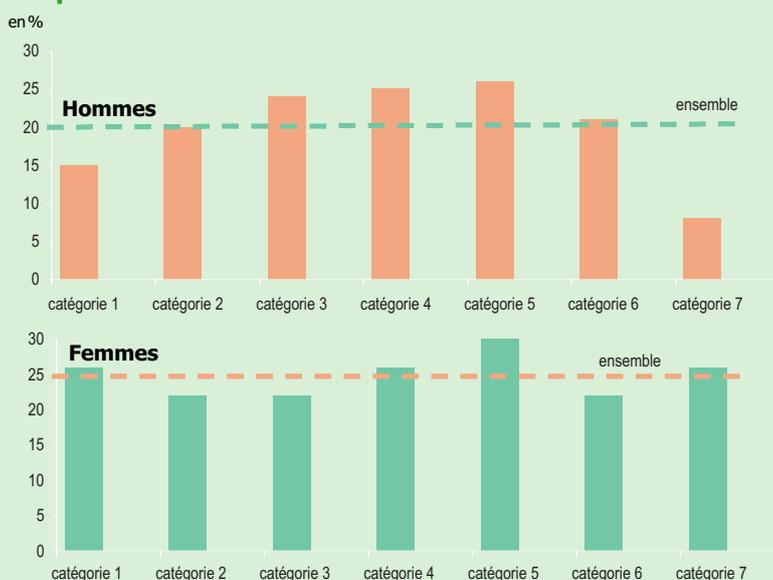
Catégories de la typologie	Satisfaction relative à...			
	la répartition des tâches ménagères		la répartition des tâches relatives aux enfants	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Catégorie 1 : « Les mères font tout ou presque »	8,4	7,0	8,0	7,1
Catégorie 2 : « Les mères conservent un rôle essentiel »	8,4	7,8	8,3	8,0
Catégorie 3 : « Les couples partagent toutes les tâches »	8,8	8,6	8,8	8,7
Catégorie 4 : « Les couples partagent seulement les tâches parentales »	8,5	8,1	8,7	8,5
Catégorie 5 : « Les pères participent globalement plus qu'en moyenne »	8,5	8,0	8,4	8,7
Catégorie 6 : « Les pères assument seuls certaines tâches »	8,5	8,0	8,5	8,5
Catégorie 7 : « Ni l'un ni l'autre »	8,8	7,7	8,5	8,1
Ensemble	8,5	7,8	8,5	8,0

Champ • Personnes vivant en couple et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans.

Sources • Enquête GGS-ERFI.

■ GRAPHIQUES 3 et 4

Part d'hommes ou de femmes qui déclarent être déjà arrivés au travail trop fatigués à cause de tout ce qu'ils ont fait à la maison



Champ • Personnes vivant en couple, ayant au moins un enfant de 14 ans et qui travaillent.

Sources • Enquête GGS-ERFI.

■ Pour en savoir plus

- Algava E., 2002, « Quel temps pour les activités parentales? », *Études et Résultats*, DREES, n° 162, mars.
- Bauer D., 2006, « Le temps des parents après une naissance », *Études et Résultats*, DREES, n° 483, avril.
- Colin C., Djider Z., Ravel C., 2005, « La parité à pas comptés », *Insee Première*, n° 1006, mars.
- Garner H., Méda D. et Senik C., 2006, « La place du travail dans les identités » *Économie et Statistique*, n° 393-394.
- Pailhe A., Solaz A., 2006, « Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », *Population & Sociétés*, n° 426, septembre.